



REPUBLIQUE FRANCAISE

## MAIRIE DE GROSLAY

HOTEL DE VILLE DE GROSLAY

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
CANTON DE DEUIL-LA-BARRE

N° 25-12-60

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le **mercredi 3 décembre à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**

**Présents :**

M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - M. Ludovic LEFFET - M. Michaël CAVALIERI - M. Sylvain HARLE - M. Denis JOLY - Mme Monique CATELIN-PENAUD - M. Philippe HERCYK - M. Philippe GEFFROTIN - Mme Carmela DEGLIAME M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - M. Jean SZEWCZYK

**Absents :**

Mme Marie Isabelle VENTURA - M. Lucien KLIPFEL - Mme Annie MUGNIER - M. Abilio ALVES - Mme Amalia CAPITAINE - M. Alexandre MORENO - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Laura COUDRIER - Mme Régine BULTEL - Mme Déborah RUYAULT

**Pouvoirs :**

Mme Marie Isabelle VENTURA pouvoir à M. CITO  
M. Abilio ALVES pouvoir à M. Marc CLOUET  
Mme Annie MUGNIER pouvoir à Mme Jennifer NUNES  
M. Lucien KLIPFEL pouvoir à Mme Ghislaine CHAUVEAU  
Mme Bouchra DERKAOUI pouvoir à M. Paul MOUSSARD  
Mme Régine BULTEL pouvoir à M. François JEFFROY

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	19
Nombre de Conseillers Votants	25
Date de convocation	26/11/2025
Date d'affichage	26/11/2025

**Objet : Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire 2027-2030 du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.452-1 et suivants,

VU le Code des assurances,

VU le Code de la commande publique et notamment l'article L.2124-3 qui définit la procédure avec négociation,

VU le Code de la commande publique et notamment l'article R.2124-3 qui fixe les cas dans lesquels le recours à la procédure avec négociation est possible,

Accusé de réception en préfecture  
095-269500641-20251203-2025-60-DE  
Date de télétransmission : 05/12/2025  
Date de réception préfecture : 05/12/2025

**VU** le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 modifié relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

**VU** la délibération du Conseil d'Administration du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne en date du 24 juin 2025 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure avec négociation,

**CONSIDERANT** que la Ville adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2026,

**CONSIDERANT** la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire,

**CONSIDERANT** que la passation de ce contrat doit être soumise au Code de la commande publique,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

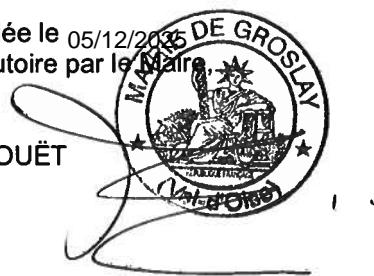
Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité **DECIDE**,

**Article 1 : DE SE JOINDRE** à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2026.

**Article 2 : PREND ACTE** que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Publiée - Notifiée le 05/12/2025  
Certifiée exécutoire par le Maire,  
le 05/12/2025

Patrick CANCOUËT



Le Secrétaire de séance  
M. Jean SZEWCZYK

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.